

ANNEXE VI

MESURES À PRENDRE EN VUE DE L'UTILISATION DE LA CIB
APRÈS SA RÉFORME

OFFICES

- Changements sur la page de couverture des documents publiés :
 - présentation de la CIB sous forme de tableau;
 - changement de l'indicateur de version;
 - balise de niveau (de base ou plus élevé);
 - balise d'invention ou d'information additionnelle.
- Changements concernant l'échange des données de publication :
 - nouvelle norme ST.8;
 - mesures concernant le niveau de base ou le niveau plus élevé.
- Échange des données de reclassement :
 - utilisation de la bande publication pour la modification des données; toutes les données doivent être présentes.
- La gestion des données est plus complexe et nécessite des adaptations.

BASE DE DONNÉES CENTRALE

- Transfert des données.
- Balisage.
- Diffusion des données de classement si nécessaire :
 - question de la famille à trancher;
 - diffusion uniquement dans le niveau plus élevé?
 - diffusion des données de reclassement uniquement.
- Accès aux données :
 - DOC d.b. directement;
 - par l'intermédiaire d'une base de données d'extraction;
 - par l'intermédiaire d'esp@cenet?
 - copies de la base DOC d.b. dans les offices.

ORGANISATION DU TRAVAIL DE RECLASSEMENT

- Niveau de base (Bureau international et offices);
- Niveau plus élevé (Offices de la coopération trilatérale et Bureau international).

[L'annexe VII suit]